



1 Organisation générale

La compétence déchets relève de la communauté d'agglomération depuis le 20 juin 2002

Le service assure en régie la collecte des OM, des déchets recyclables à Vienne, et certaines collectes sur les communes de Vienne, St Romain en Gal, Chasse sur Rhône et Pont Evêque. Les autres collectes sont confiées à des prestataires privés.

1.1 La collecte

3.1.1 Fréquences de collecte

Communes	Fréquence	Prestataire
Chasse sur Rhône	C1 et C2 au centre : mardi et vendredi	VEOLIA
Chonas l'Amballan	C1 : jeudi	VEOLIA
Chuzelles	C1 : jeudi	VEOLIA
Côtes d'Arey	C1 : mercredi	VEOLIA
Estrablin	C1 : mercredi	NICOLLIN
Eyzin Pinet	C1 : lundi	VEOLIA
Jardin	C1 : mercredi	VEOLIA
Luzinay	C1 : mardi	VEOLIA
Moidieu-Détourbe	C1 : lundi	NICOLLIN
Pont-Evêque	C1 et C2 (au centre) : mardi et vendredi	NICOLLIN
Reventin Vaugris	C1 : jeudi	VEOLIA
Saint Romain en gal	C1 : mardi	NICOLLIN
Saint Sorlin de Vienne	C1 : mercredi	VEOLIA
Septème	C1 : lundi	NICOLLIN
Serpaize	C1 : mardi	Régie
Seyssuel	C1 : jeudi	Régie
Vienne	C1, C2 et C3 selon les quartiers	Régie
Villette de Vienne	C1 : jeudi	VEOLIA



1.2 La déchèterie et la collecte en point d'apport volontaire

1.2.1 Les déchèteries

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois gère 4 déchèteries :

Déchèterie à Vienne Sud

Saint Alban les Vignes
38200 Vienne
Tél. : 04.74.31.05.83
Ouverte de 8 h à 12 h 30 et
de 13 h 30 à 18 h du lundi au samedi

Déchèterie à Pont-Evêque

ZI l'Abbaye
38780 Pont-Evêque
Tél. : 04.74.16.07.55
Ouverte de 8 h à 12 h 30 et
de 13 h 30 à 18 h du lundi au samedi



Déchèterie à Chasse sur Rhône

Route de Communay
38670 Chasse sur Rhône
Tél : 04.78.07.02.80
Ouverte de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
du lundi au vendredi
et de 9 h à 18 h le samedi

Déchèterie à Villette de Vienne

Chemin du Maupas
38200 Villette de Vienne
Tél : 04.74.57.96.85
Ouverte de 8 h à 12 h 30 et
de 13 h 30 à 18 h du lundi au samedi



1.2.2 Les point d'apport volontaire

Un contrat a été signé avec Eco-Emballages pour la mise en place de la collecte et le tri des emballages recyclables. La collecte est effectuée en porte à porte ou en points d'apport volontaire.

3.2.1 Collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV)



Communes	Nombre de PAV Journaux magazines	Nombre de PAV Emballages
Chasse sur Rhône	3	3
Chonas l'Amballan	5	5
Chuzelles	3	3
Côtes d'Arey	3	3
Estrablin	7	7
Eyzin Pinet	4	4
Jardin	4	4
Luzinay	4	4
Moidieu-Détourbe	4	4
Pont-Evêque	2	5
Reventin Vaugris	5	5
Saint Romain en gal	1	1
Saint Sorlin de Vienne	3	3
Septème	4	4
Serpaize	4	4
Seyssuel	5	5
Vienne	32	33
Villette de Vienne	5	5
TOTAL	98	102

3.3.1 Collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV)

Chaque commune est équipée de colonnes collectées par la société GUERIN :

Communes	Nombre de PAV
Chasse sur Rhône	22
Chonas l'Amballan	6
Chuzelles	3
Côtes d'Arey	3
Estrablin	10
Eyzin Pinet	3
Jardin	4
Luzinay	5
Moidieu-Détourbe	4
Pont-Evêque	14
Reventin Vaugris	5
Saint Romain en gal	7
Saint Sorlin de Vienne	4
Septème	4
Serpaize	4
Seyssuel	5
Vienne	53
Villette de Vienne	6
TOTAL	162





1.3 Le compostage

1.3.1 Le compostage individuel

Le compostage individuel permet de limiter la quantité de déchets à traiter par la collectivité et donc de maîtriser les coûts de traitement. L'objectif est également pour les habitants de fabriquer du compost qu'ils peuvent réutiliser dans leur jardin.

Ce sont 20,8% des foyers en habitat individuel qui sont équipés sur les 18 communes de l'agglomération, soit environ 5 834 composteurs distribués, dont 237 composteurs livrés en 2012.

1.3.2 Le compostage collectif

Parallèlement au développement du compostage individuel, ViennAgglo promeut, depuis quelques années, le compostage collectif. Aujourd'hui, 21 structures telles que des écoles, centres loisirs ou encore crèches ont choisi de s'initier au compostage autonome. 8 résidences et lotissements ainsi que 2 jardins partagés pratiquent également le compostage partagé.